

**Question avec demande de réponse orale O-00050/2022
au Conseil**

Article 136 du règlement intérieur

Dragoş Pişlaru, Krzysztof Hetman, Estrella Durá Ferrandis, Lucia Ďuriš Nicholsonová, Sara Matthieu, Giuseppe Milazzo, Özlem Demirel

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Objet: Un revenu minimum adéquat pour garantir une inclusion active

Vivre dignement est un droit. En 2021, 95,4 millions de personnes dans l'Union, soit 21,7 % de la population¹, étaient menacées de pauvreté et d'exclusion sociale.

La pandémie de COVID-19 et l'envolée du coût de la vie risquent d'aggraver encore la situation difficile des personnes et des ménages déjà précaires socio-économiquement.

Les régimes de revenu minimum constituent des filets de sécurité sociale, qui permettent de garantir des ressources minimales d'existence et la dignité, qui est un droit, à tous les stades de la vie. Pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes et d'un emploi stable et décent, l'accès à un revenu minimum adéquat est essentiel pour réduire la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités. Il convient de combiner ces régimes avec des mesures d'incitation et de facilitation en vue de l'accès au marché du travail pour les personnes en mesure de travailler.

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite le Conseil à répondre aux questions suivantes:

1. Comment le Conseil encourage-t-il les États membres à porter progressivement leurs régimes de revenu minimum au niveau, au moins, du seuil de risque de pauvreté national, tout en prévoyant des mesures incitatives aux fins de l'intégration ou de la réintégration sur le marché du travail des personnes en mesure de travailler? Comment les États membres garantiront-ils que les bénéficiaires de ces régimes ne seront pas forcés d'accepter des emplois précaires? Comment le Conseil entend-il améliorer la couverture par les régimes de revenu minimum nationaux existants?
2. Quelles solutions les États membres mettront-ils en œuvre pour remédier au problème du non-recours? Quels mécanismes mettront-ils en place pour mieux faire connaître les régimes et s'assurer que les personnes éligibles reçoivent effectivement une aide?
3. Comment les États membres garantiront-ils que les régimes de revenu minimum ne viendront pas se substituer à des mesures de politique sociale dans d'autres domaines, tels que le logement, les soins, l'aide aux personnes handicapées ou l'intégration sur le marché du travail?
4. Comment les États membres coopèrent-ils avec les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées en vue de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des régimes de revenu minimum, et quelles améliorations possibles ont-ils identifiées?

Dépôt: 23.11.2022

Échéance: 24.2.2023

¹ https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Living_conditions_in_Europe_-_poverty_and_social_exclusion#:~:text=In%202021%2C%2095.4%20million%20people,21.7%20%25%20of%20the%20EU%20population.